



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/POL/5

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

Date: 10 septembre 2013

Original: espagnol

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Perspectives régionales en matière de coopération technique: Amérique latine et Caraïbes

Objet du document

Le présent document expose l'évolution du programme de coopération technique de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes depuis 2002 en analysant les tendances et les perspectives. Le Conseil d'administration est invité à demander au Bureau de présenter, pour examen, à sa 322^e session (octobre 2014), une stratégie régionale en matière de mobilisation de ressources dans le cadre de la révision de la stratégie globale de coopération technique de l'OIT (voir le projet de décision au paragraphe 37).

Objectif stratégique pertinent: Gouvernance, appui et management (Résultat 1: Utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources de l'OIT).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Une proposition de stratégie en matière de mobilisation de ressources destinées à la coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera élaborée.

Unité auteur: Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Documents connexes: GB.306/TC/1, GB.306/TC/2, GB.307/TC/1, GB.310/TC/1, GB.313/POL/7, GB.313/POL/8, GB.316/POL/5, GB.316/POL/6, GB.317/POL/6, GB.317/POL/7.

I. Introduction

1. L'Amérique latine et les Caraïbes forment une région hétérogène composée de pays à différents niveaux de développement, y compris des membres du G20 – Argentine, Brésil et Mexique –, et de pays aux ressources limitées, comme Haïti. Dans cette région, la plupart des Etats Membres de l'OIT¹ font partie des pays à «revenu intermédiaire de la tranche supérieure» dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE), comme le montre le tableau 1. Au total, les pays de cette catégorie comptent 500 millions d'habitants.

Tableau 1. Etats Membres de l'OIT bénéficiaires de l'APD *, en Amérique latine et aux Caraïbes, par niveau de revenu

Pays les moins avancés	Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
Haïti	Belize Bolivie (Etat plurinational de) El Salvador Guatemala Guyana Honduras Nicaragua Paraguay	Anguilla Antigua-et-Barbuda Argentine Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba Dominique Equateur Grenade Jamaïque Mexique Montserrat Panama Pérou République dominicaine Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Lucie Suriname Uruguay Venezuela (République bolivarienne du)
Population totale de chaque groupe (en millions de personnes)		
10,3	53,3	499,1

* Les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes Membres de l'OIT qui ne figurent pas dans le tableau en raison de leur niveau de revenu sont les Bahamas, la Barbade et la Trinité-et-Tobago.

Sources: CAD/OCDE – Liste des bénéficiaires de l'APD utilisée pour rendre compte des flux en 2011, 2012 et 2013 – FNUAP (2012): *Etat de la population mondiale 2012*, New York, PNUD.

¹ En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Bureau mène des activités dans 33 Etats Membres de l'OIT et neuf territoires non métropolitains.

2. Le recul relatif de la part de l'Amérique latine et des Caraïbes dans l'APD ces dernières années s'explique en partie par l'utilisation du revenu par habitant comme critère dans l'affectation des ressources au titre de la coopération internationale. La définition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a contribué à accentuer cette tendance, puisqu'il existe un lien étroit entre le revenu par habitant et les indicateurs des OMD. Toutefois, cette approche ne tient pas compte de l'hétérogénéité interne des économies et des sociétés des pays à revenu intermédiaire et des fortes inégalités dans la répartition des revenus et dans l'accès aux biens, aux services et aux possibilités ². Pour s'attaquer à ces problèmes, il faudrait instaurer une coopération internationale axée sur les causes des inégalités qui permettrait de mobiliser des ressources humaines, techniques et financières au niveau local.
3. Ces dernières années, la situation économique et sociale de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est globalement améliorée, comme le montrent les taux de croissance enregistrés et les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté. Dans le domaine du travail, la prospérité se traduit par la hausse de l'emploi, l'élargissement de la couverture de sécurité sociale et la baisse, à un niveau historique, du chômage, à savoir à peine plus de 6 pour cent en 2012. Néanmoins, 15 millions de personnes sont sans emploi, 90 millions de travailleurs ne bénéficient d'aucune protection et 127 millions de personnes occupent un emploi informel ³. Le sous-emploi et l'emploi précaire restent fréquents dans la région, d'où la grande vulnérabilité d'une part très importante de la population.
4. La situation du marché du travail et la réduction de la pauvreté et des inégalités sont directement liées. Les augmentations de salaire, en particulier chez les travailleurs qui ont les revenus les plus bas, produisent des effets immédiats sur la répartition des revenus. Les mesures en faveur de la formalisation, de l'élargissement de la protection sociale et de la création d'entreprises durables génératrices de travail décent et productif permettent de renforcer l'économie, de combattre les causes de la pauvreté et des inégalités et de renforcer la gouvernance démocratique.
5. Cette analyse atteste de l'importance du programme de coopération technique de l'OIT pour la région. Il faut axer les activités menées pour aider les mandants de l'Organisation sur les domaines qui ont le plus d'incidences sur le développement socioprofessionnel et la réduction des inégalités. A cet égard, les priorités du Bureau en Amérique latine et aux Caraïbes sont celles qui ont été formulées lors de la Réunion régionale des Amériques de 2010 – liberté syndicale et négociation collective, entreprises durables et administration du travail – et celles qui se dégagent de l'analyse de la situation socio-économique actuelle – politiques de l'emploi en faveur de l'inclusion sociale, protection sociale et formalisation de l'économie informelle.
6. La formalisation de l'économie informelle fait partie des huit domaines de première importance énoncés dans le programme et budget pour 2014-15 et constitue l'un des objectifs principaux de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes pour les années à venir. L'économie informelle est un environnement dans lequel les modèles d'inégalité propres aux pays de la région, notamment ceux liés au sexe, à la race et à l'ethnie, se perpétuent et

² Malgré la croissance enregistrée ces dernières années et l'amélioration relative des indicateurs de pauvreté et de la répartition des revenus, l'Amérique latine et les Caraïbes continuent de former la région du monde qui accuse les inégalités les plus marquées. Programme des Nations Unies pour le développement (2010): *Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2010. Agir sur l'avenir: briser la transmission intergénérationnelle des inégalités*, New York, PNUD.

³ Pour une description détaillée de la situation, voir BIT (2012): *Panorama Laboral 2012*, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Lima.

se renforcent, et le BIT peut contribuer à la lutte contre ce problème dans un domaine où son expérience et sa valeur ajoutée sont reconnues. L'économie informelle constitue également une menace pour les Etats de la région, car elle entraîne une diminution de leurs recettes fiscales et compromet de ce fait leur capacité à mettre en œuvre des politiques publiques. Le Bureau a engagé un processus de consultations avec les mandants de la région concernant la stratégie et les politiques les plus adéquates à adopter pour s'attaquer au défi de la formalisation en Amérique latine et aux Caraïbes, compte tenu de l'impératif de pérennité des entreprises et du droit des travailleurs à un emploi décent et à une protection.

II. Tendances en matière de coopération technique dans la région, 2002-2012

7. Pendant la période 2002-2012, le total des ressources extrabudgétaires approuvées pour la région au titre de projets de coopération technique s'est élevé à 298 millions de dollars⁴, ce qui constitue 12,6 pour cent du total des ressources extrabudgétaires mobilisées par l'OIT. Sur le total des ressources approuvées par l'OIT, la part destinée à la région est passée d'une moyenne annuelle de 16,4 pour cent pendant la période 2002-2006 à 12,8 pour cent entre 2007 et 2012. L'année dernière, la part destinée à la région était inférieure à 11 pour cent (tableau 2). Pendant la période 2008-2012, la région a également bénéficié de 9,5 millions de dollars provenant du compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), soit 12 pour cent du total.

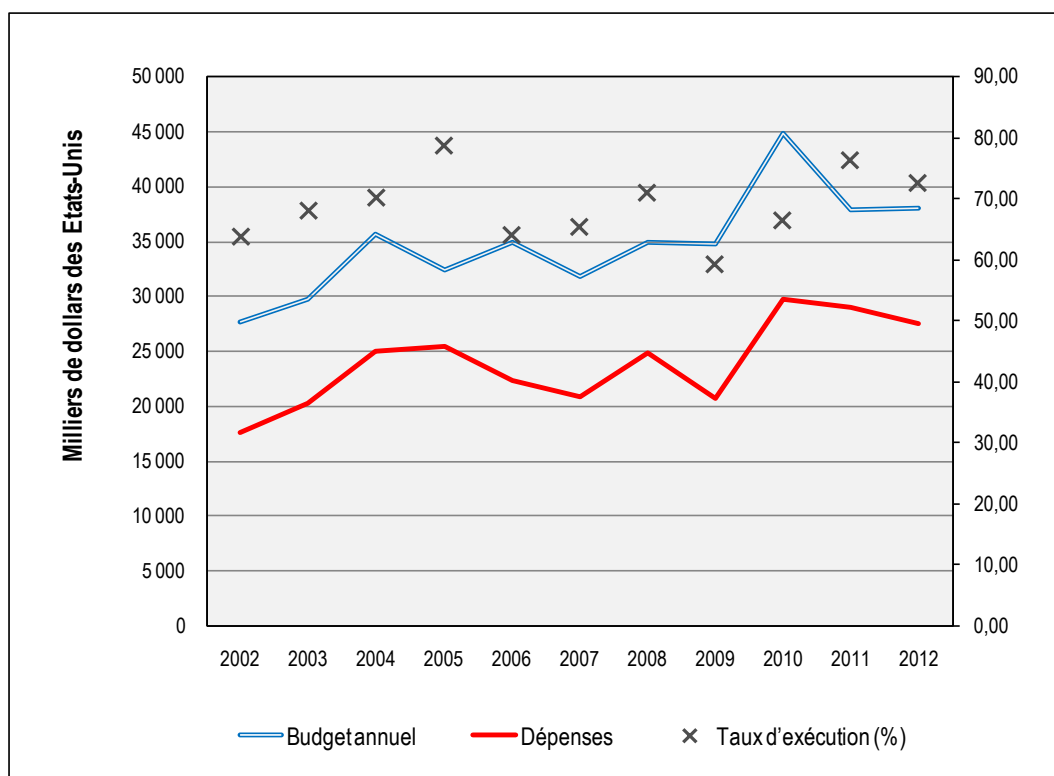
Tableau 2. Crédits de coopération technique approuvés, 2002-2012 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Amérique latine et Caraïbes	Total OIT	Part (%)
2002	30 161	176 414	17,1
2003	22 821	150 826	15,1
2004	14 330	152 371	9,4
2005	24 303	176 277	13,8
2006	29 196	243 118	12,0
2007	23 786	223 894	10,6
2008	26 751	302 453	8,8
2009	44 323	213 494	20,8
2010	30 352	253 886	12,0
2011	22 372	202 135	11,1
2012	29 491	270 050	10,9
Total	297 887	2 364 917	12,6

8. Le total des ressources extrabudgétaires allouées à la région de 2002 à 2012 s'est élevé à 263,5 millions de dollars, soit plus de 14 pour cent de l'ensemble des ressources extrabudgétaires de l'OIT (annexe I). Pendant la période 2002-2009, la moyenne annuelle des dépenses était de 22,1 millions de dollars, contre 28,8 millions en 2010-2012, soit une augmentation de 30 pour cent. Cette tendance se traduit également par une hausse des taux d'exécution qui, en 2011 et 2012, étaient supérieurs à 70 pour cent (figure 1).

⁴ Les chiffres figurant dans le présent document proviennent de PARDEV et n'incluent pas les coûts administratifs.

Figure 1. Evolution du budget annuel, des dépenses et des taux d'exécution en Amérique latine et aux Caraïbes, 2002-2012

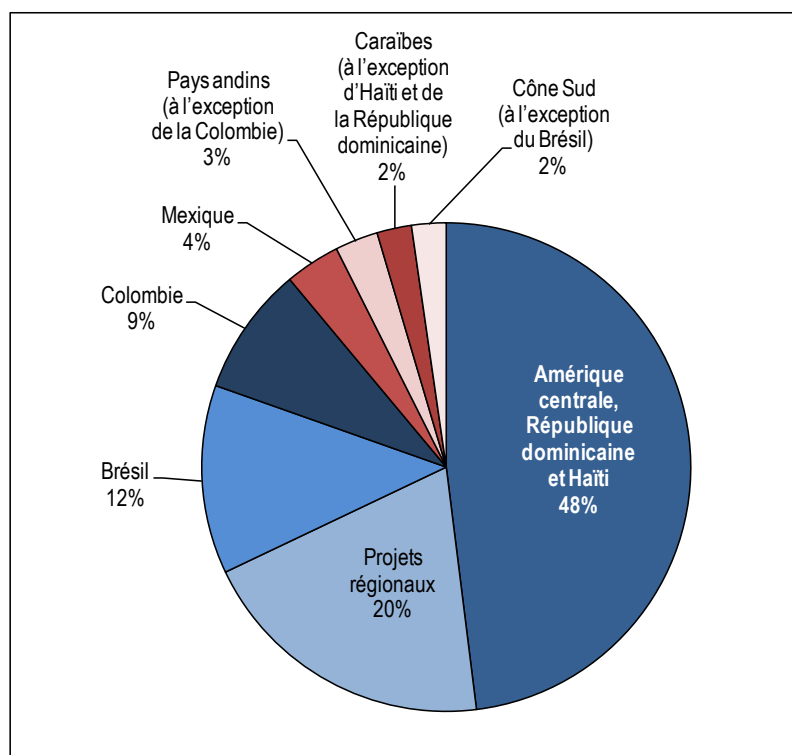


9. Les ressources extrabudgétaires alloués à l'Amérique latine et aux Caraïbes au titre de la coopération technique proviennent de gouvernements (de la région, pour certains), d'organismes multilatéraux, du secteur privé et d'organismes publics. Les Etats-Unis sont les principaux donateurs (ils ont fourni 46 pour cent des ressources approuvées pendant la période 2002-2012); viennent ensuite l'Espagne (18 pour cent) et le système des Nations Unies (11 pour cent), qui fournit notamment des ressources par le biais du Fonds pour la réalisation des OMD, financé dans le cadre de la coopération espagnole et administré par le PNUD. Actuellement, 82 projets de coopération technique financés par des ressources extrabudgétaires fournies par 21 différents donateurs sont mis en œuvre dans la région.
10. Sur les 82 projets en cours, sept sont financés par des fonds locaux de coopération pour le développement ⁵, trois par des organismes privés et sept autres dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les fonds locaux comptent pour 6 pour cent des ressources extrabudgétaires disponibles, les projets menés au titre de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour 3,6 pour cent, et les partenariats public-privé pour 1,4 pour cent. L'essentiel des fonds alloués à la région au titre de la coopération – près de 90 pour cent des fonds – provient des donateurs traditionnels (membres du CAD/OCDE) et d'organismes multilatéraux.
11. Les projets menés dans la région sont inégalement répartis, tant au niveau des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre que des thèmes qu'ils abordent. La répartition géographique des projets en cours montre une forte concentration en Amérique centrale (notamment au Panama), en République dominicaine et en Haïti, qui bénéficient de 48 pour cent du total

⁵ Dans la région, les fonds locaux sont utilisés au Chili (deux projets), en Colombie (deux projets), au Panama, au Pérou et à Sainte-Lucie.

des ressources allouées à la région ⁶. Les fonds alloués aux activités menées au Brésil et en Colombie s'élèvent à 21 pour cent du budget disponible, tandis que ceux affectés aux activités menées dans les autres pays d'Amérique du Sud s'élèvent seulement à 5 pour cent de ce budget. Les Caraïbes ne reçoivent que 2 pour cent des ressources extrabudgétaires disponibles, si l'on ne tient pas compte du CSBO (figure 2).

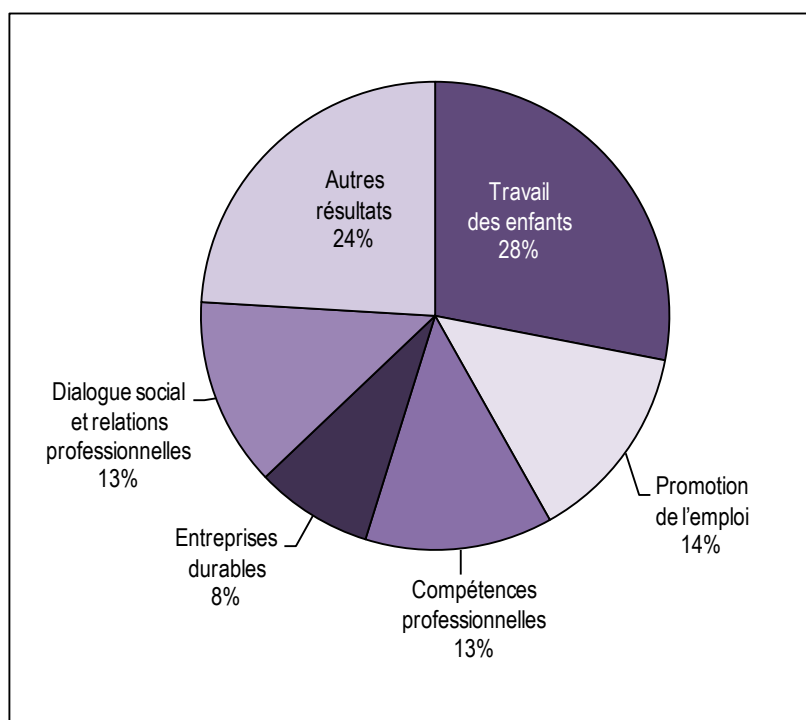
Figure 2. Répartition des ressources extrabudgétaires (CSBO non compris) en Amérique latine et aux Caraïbes, par zone géographique (au 8 août 2013)



- 12.** Les trois quarts des dépenses totales engagées au titre de la coopération technique en 2011 et en 2012 sont alloués à cinq des 19 résultats du cadre stratégique pour 2010-2015 de l'OIT, à savoir: travail des enfants (28 pour cent du total), promotion de l'emploi et développement des compétences professionnelles (27 pour cent), dialogue social et relations professionnelles (13 pour cent) et entreprises durables (8 pour cent). Les ressources affectées aux autres résultats sont limitées (figure 3 et annexe II). Le portefeuille des projets menés dans la région s'est relativement amélioré et notamment diversifié depuis 2007 mais, si l'on compare la répartition des ressources avec les priorités régionales, on note qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources pour promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective, renforcer l'administration du travail (et les capacités des mandants en général) et la sécurité sociale et formaliser l'économie informelle.

⁶ Dans cette zone, 52 pour cent des ressources sont concentrées dans deux pays: El Salvador et Haïti.

Figure 3. Répartition des ressources extrabudgétaires (CSBO non compris) en Amérique latine et aux Caraïbes, 2011-12



III. Quelques résultats récemment obtenus dans le domaine de la coopération technique

13. Les ressources extrabudgétaires représentent plus de 40 pour cent du budget total de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes et ont donc une forte incidence sur les résultats. La coopération technique, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources, est indispensable pour accroître le budget ordinaire du Bureau et faire progresser l'Agenda du travail décent, étant donné qu'elle contribue de manière directe à la création de connaissances, à l'élaboration de politiques et de lois, au renforcement des institutions et des capacités, à la validation de méthodes et d'expériences et au respect des normes internationales du travail. On trouvera ci-dessous certains des résultats obtenus récemment dans ces domaines ⁷.

Création de connaissances

14. Pour élaborer des politiques, il est indispensable de disposer de statistiques fiables. La coopération technique peut y contribuer, comme le montre le rapport sur le profil du travail décent au Brésil, qui contient des statistiques ventilées par Etat. Depuis 1998, le BIT dispose du Système d'information sur le travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a été mis en place dans le cadre de la coopération horizontale afin de faciliter la collecte et la diffusion de statistiques relatives au marché du travail. En outre, le Bureau a encouragé

⁷ Il ne s'agit pas d'un répertoire exhaustif, mais d'exemples de résultats obtenus dans le cadre de projets menés par différents donateurs et financés par le CSBO. Pour de plus amples informations, se reporter au rapport annuel intitulé *Avances y Perspectivas* (Progrès et perspectives) que le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes publie depuis 2012 et qui peut être consulté sur son site Web.

l'uniformisation des indicateurs et des outils de mesure du travail des enfants, ce qui a permis à l'Argentine, au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, au Panama, au Paraguay et à l'Uruguay de réaliser des enquêtes spécifiques entre 2010 et 2012.

15. La coopération permet d'étudier en profondeur des phénomènes spécifiques. A titre d'exemple, on peut citer les analyses nationales menées au sujet des flux migratoires interrégionaux en Amérique centrale et en République dominicaine. Le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle de l'OIT (CINTERFOR) exécute un projet de recherche sur les compétences requises par les petites entreprises au Costa Rica, en El Salvador et au Nicaragua dans l'économie du savoir et l'innovation. On peut également citer de nombreux exemples d'études réalisées par le BIT en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, par exemple sur l'équilibre travail-famille (en partenariat avec le PNUD), les obstacles à l'emploi des femmes (ONU-Femmes), le marché du travail et la pauvreté en milieu rural (FAO) et la conjoncture de l'emploi dans la région dans l'après-crise économique (CEPAL).

Elaboration de politiques et de lois

16. Nombre d'activités menées par l'OIT dans la région sont axées sur l'élaboration de politiques publiques, de programmes et de lois visant à aider les pays de la région à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour faire du travail décent une réalité.
17. Depuis 2010, un programme régional et différents projets interinstitutions sur le travail décent pour les jeunes ont permis de formuler des recommandations générales à l'intention, entre autres pays, de l'Argentine, du Brésil et du Chili, et ont facilité l'adoption de plans nationaux sur l'emploi des jeunes au Honduras, au Nicaragua, en Equateur et au Pérou. Au Pérou, un forum de dialogue social innovant a également été créé pour les jeunes.
18. En 2011, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Panama et la République dominicaine ont élaboré, avec l'appui du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), des «feuilles de route» pour l'élimination du travail des enfants. L'IPEC a également contribué, dans différents pays de la région, à l'élaboration de listes des travaux dangereux pour les enfants, listes qui ont été adoptées sur une base tripartite. Aux Caraïbes, le Bureau a participé à l'élaboration de politiques publiques visant à combattre le travail des enfants par la prévention et l'éducation en Jamaïque et en milieu rural au Guyana.
19. Le Bureau a aidé ses mandants du Brésil à mener à bien le processus qui a abouti à la tenue de la première Conférence nationale de l'emploi et du travail décent, laquelle a réuni, en août 2012, 1 500 délégués chargés de définir les axes d'un agenda national. Des agendas infranationaux du travail décent ont aussi été adoptés dans les Etats de Bahía et du Matto Grosso et dans la zone ABC de São Paulo, ainsi qu'en Argentine (province de Santa Fe) et au Chili (région du Maule). Ces initiatives permettent à l'OIT de mobiliser dans ces domaines des ressources provenant d'administrations locales et régionales, ainsi que des mandants.
20. S'agissant de l'élaboration de lois, les activités d'appui technique et de consultation menées par le BIT à la Barbade ont contribué à l'adoption, en janvier 2013, de la loi sur la sécurité et la santé au travail. Au Nicaragua, le BIT a participé aux débats techniques qui ont abouti à l'adoption d'un nouveau Code de procédure du travail et de la sécurité sociale, qui instaure les procès oraux et facilite le traitement direct des cas par des juges spécialisés. Au Brésil, le Bureau a mené des activités visant à influencer les politiques sur

le travail domestique. Ces activités ont contribué à la promulgation, en avril 2013, d'un amendement constitutionnel qui élargit les droits des travailleuses et des travailleurs domestiques, en prévoyant notamment le droit au congé de maternité, la majoration du salaire pour le travail de nuit et les heures supplémentaires, la limitation de la journée de travail et le droit à des indemnités de licenciement. Dans l'Etat plurinational de Bolivie, une loi générale sur les coopératives, adoptée en 2013 avec l'appui de l'OIT, a bénéficié à de petits producteurs du pays.

21. Un projet de coopération Sud-Sud géré depuis le Brésil a joué pour beaucoup dans l'instauration, au Timor-Leste, d'un système de pensions destiné aux fonctionnaires, une première depuis l'indépendance du pays. Le BIT a réalisé des études techniques, contribué à l'élaboration de la législation adoptée en janvier 2012 et dispensé une formation au personnel chargé de mettre en œuvre le système. Dans le cadre des activités menées au titre de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la région, des échanges ont également lieu au sujet du travail des enfants entre le Brésil, l'Equateur, le Paraguay et l'Etat plurinational de Bolivie, et ont permis d'élaborer des politiques et des programmes éducatifs et de lancer des initiatives spécifiques visant à éliminer les formes dangereuses de travail des enfants (par exemple dans les décharges).

Développement institutionnel, renforcement des capacités des mandants et dialogue social

22. S'il est vrai que de plus amples efforts sont nécessaires pour parvenir à un dialogue social efficace, la coopération technique a permis de faire progresser le renforcement des institutions du travail et des capacités des mandants.
23. Dans ce domaine, l'accent est mis sur l'administration du travail. Recourant au budget ordinaire et à la coopération technique, le Bureau s'est joint aux efforts déployés pour rétablir le ministère du Travail en Colombie et a participé à des activités similaires au Paraguay. En Amérique centrale, le Bureau a fourni une aide à l'inspection du travail en vue de la planification ciblée et de l'actualisation des manuels de procédure. En Colombie, le ministère du Travail a élaboré, avec l'appui du Bureau, un programme de formation sur le contrôle de l'utilisation abusive de l'intermédiation du travail et des conventions collectives pour permettre aux travailleurs d'exercer librement leur liberté syndicale et leur droit de négociation collective. Dans les pays andins, un programme de coopération technique a contribué à la création, au sein des ministères du travail, d'unités spécialisées dans la migration de main-d'œuvre, ce qui a renforcé la coordination interinstitutions sur cette question.
24. En Argentine, le réseau des services de l'emploi des provinces et des municipalités a été renforcé. Le développement des capacités des services publics et l'exécution des stratégies territoriales de développement économique local ont été essentiels à la mise en œuvre de politiques de l'emploi plus efficaces et proches des citoyens. En Amérique centrale, des progrès ont été faits dans la coordination des services de l'emploi au niveau sous-régional et dans l'homologation des qualifications.
25. Plusieurs projets de coopération technique du BIT contribuent au développement des capacités afin de promouvoir l'extension de la couverture syndicale et du droit de négociation collective, d'améliorer la gestion et de renforcer l'influence des organisations de travailleurs. En 2012 et 2013, le Bureau a participé à l'élaboration ou à l'actualisation de 22 programmes d'autoréforme syndicale dans sept pays de la région. En outre, il a facilité l'échange d'expériences et l'élaboration de supports de formation et d'études, renforçant ainsi les équipes techniques telles que le Groupe de travail sur l'autoréforme syndicale. De 2007 à 2012, avec l'appui du Centre international de formation, le Bureau a

apporté une contribution significative à la création de la Plate-forme syndicale continentale de sécurité sociale et à la définition d'une stratégie syndicale en matière de santé au travail pour les Amériques, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes. En 2013, un projet a été lancé en Colombie en vue de promouvoir l'élargissement de la couverture syndicale et la négociation collective.

26. En 2009 et 2010, le Bureau a créé et renforcé les commissions du travail des organisations d'employeurs des pays d'Amérique centrale, qui ont reçu un appui systématique dans le cadre d'une formation à la négociation, à la communication et au dialogue social, entre autres questions. Il aide également les organisations commerciales de la région à renforcer leurs plans stratégiques et à fournir des services plus nombreux et de meilleure qualité à leurs entreprises membres. Dans ce domaine, il faut souligner les efforts récemment déployés au Chili et en Equateur pour mettre en place des services chargés d'aider les entreprises à recruter des personnes handicapées. Le Bureau a également facilité la mise au point d'instruments visant à aider les organisations d'employeurs à influencer sur la création de conditions propices aux entreprises durables; un programme informatique a ainsi été conçu pour analyser les variables nationales et fournir des informations actualisées aux organisations et aux entreprises.
27. Le dialogue social – à tous les niveaux – est au cœur de la coopération technique de l'OIT dans la région et a constitué l'objectif principal de plusieurs projets exécutés ces dernières années. Au Pérou, le BIT a encouragé la réactivation du Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi (actuellement opérationnel), tandis qu'en Uruguay il a soutenu les processus de dialogue national pour l'emploi et la sécurité sociale. En Colombie, il a favorisé la relance des commissions départementales de dialogue social, lesquelles ont permis, en 2013, d'incorporer l'Agenda du travail décent dans les plans locaux de développement (par exemple dans le département de Magdalena).
28. Le Système de mesure et d'amélioration de la productivité (SIMAPRO), mis au point par le BIT au Mexique, se fonde sur le dialogue au sein des entreprises en vue de créer des conditions propices à l'amélioration de la productivité et des conditions de travail – règlement des conflits, réduction du nombre d'accidents du travail, respect de l'environnement, renforcement de la formation axée sur les compétences, développement de l'emploi formel. Cette méthode, appliquée avec succès sur des machines servant à cultiver le sucre au Mexique, a été utilisée dans d'autres pays (Cuba, El Salvador, République dominicaine et Chili) et secteurs (tourisme, agro-industrie, pièces automobiles).

Projets pilotes et activités sur le terrain

29. Nombre de projets comptent, parmi leurs composantes, l'application de méthodes et la validation de stratégies sur le territoire. Parmi les exemples récents, on peut citer les succès enregistrés par le programme «Better Work» en Haïti et au Nicaragua en ce qui concerne le contrôle des conditions de travail dans des dizaines d'entreprises de l'industrie textile, l'application d'une approche fondée sur le développement économique local et les entreprises durables dans la région de Brunca au Costa Rica et les activités productives et la création d'emplois verts dans la production de bananes en République dominicaine. La création de complexes productifs et de stratégies de commercialisation pour les petits producteurs de quatre villes de l'Etat plurinational de Bolivie ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de la productivité de 35 entreprises de floriculture et de l'industrie textile en Colombie par le biais de la mise en œuvre du Programme de renforcement de la compétitivité des entreprises responsables et durables (SCORE) constituent également de bons résultats. Au nombre des expériences concluantes, il faut aussi signaler la capacité accrue des microentreprises à participer aux travaux publics d'entretien des routes au

Paraguay et au traitement des déchets en Haïti. Ces projets rapprochent les personnes qui ont le plus besoin du travail décent et montrent que les activités de l'OIT ont une incidence directe et immédiate sur leur qualité de vie.

Normes internationales du travail

30. La coopération technique a joué un rôle important dans la promotion des normes internationales du travail. De nombreux projets prévoient des campagnes de ratification, c'est le cas de l'IPEC, qui encourage la ratification de conventions relatives au travail des enfants ou, plus récemment, des activités de sensibilisation aux droits des travailleuses domestiques. Dans le cadre de la coopération, des activités de renforcement des syndicats ont été menées et un appui a été apporté à la campagne 12x12 de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques. Grâce à ces campagnes et activités, quatre pays de la région ont déjà ratifié la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011.
31. La coopération est susceptible aussi d'encourager la culture du respect des normes internationales et la création d'institutions visant cet objectif; à titre d'exemple, on peut citer le projet de contrôle de l'application des recommandations du Livre blanc pour l'Amérique centrale et le projet de promotion des normes internationales du travail en Colombie. En Colombie, on peut signaler la création de la Commission spéciale du traitement des conflits déferés à l'OIT, qui peut inspirer d'autres pays. Dans le cadre du projet de promotion de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, l'OIT a participé au processus qui a abouti à l'adoption d'une loi sur la consultation préalable et son règlement au Pérou, à de nombreuses activités de formation des acteurs clés et à la sensibilisation de cabinets présidentiels et parlementaires au Guatemala et dans d'autres pays de la région. Cela montre que le Bureau peut utiliser la coopération technique pour donner suite aux observations des organes de contrôle de l'OIT.

IV. Perspectives

32. Les exemples cités, qui donnent un aperçu des résultats obtenus ces dernières années, montrent que la coopération technique de l'OIT avec l'Amérique latine et les Caraïbes est nécessaire et utile. Toutefois, les perspectives immédiates sont préoccupantes. La crise économique qui frappe l'Espagne aura une influence majeure sur l'approbation de financements additionnels en 2013 et en 2014. Dans le même temps, les Etats-Unis fournissent de plus en plus de ressources par le biais de mécanismes de mise en concurrence, au détriment de l'allocation directe, ce qui devrait aboutir, au cours des années à venir, à une réduction des crédits qu'ils versent à la région par le biais de l'OIT.
33. Dans ces conditions, il faut diversifier les sources de financement de la coopération technique dans la région, en assurant une couverture géographique et thématique plus équilibrée en concevant davantage de projets conformes aux priorités définies par les mandants, en contribuant de manière significative aux objectifs de développement durable pour l'après-2015 et en tenant compte des résultats du processus actuel de révision des opérations menées sur le terrain.
34. Aux fins de la diversification des sources de coopération, on explore actuellement quatre voies qui conviennent aux pays à revenu intermédiaire. Parmi ces voies, il faut examiner de manière plus approfondie:

- a) la mobilisation, au niveau local, de ressources provenant de gouvernements de la région, par le biais de fonds locaux de coopération pour le développement;
 - b) la coopération Sud-Sud et triangulaire, modèle qui commence à donner des résultats et qui pourrait être étendu à plus de donateurs s'inspirant de l'exemple du Brésil, comme cela a été signalé par le Conseil d'administration⁸ et avec la participation des pays de la région; cette voie permet de parvenir à des solutions concertées sur la base d'expériences innovantes menées par des pays comparables et encourage l'exploitation des connaissances des interlocuteurs sociaux; la coopération doit également servir à renforcer les réseaux existants, notamment celui des institutions de formation professionnelle du CINTERFOR⁹;
 - c) la mise au point de projets interinstitutions, qui permettent à l'OIT d'obtenir des ressources financières et lui offrent également la possibilité de renforcer son influence dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions¹⁰;
 - d) la promotion de partenariats public-privé, compte tenu de l'augmentation des ressources financières fournies par le secteur privé en faveur du développement et de l'essor de la responsabilité sociale des entreprises¹¹; en outre, la stratégie nationale doit être conçue dans le cadre de l'initiative sur les entreprises présentée par le Directeur général dans son rapport à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail¹².
35. La mobilisation de ressources au titre de la coopération technique pour la région doit se fonder sur les priorités définies par les mandants, notamment dans le cadre des réunions régionales et des programmes par pays de promotion du travail décent¹³, et favoriser la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs. De plus, la région progresse dans l'alignement de ses priorités avec les domaines de première importance définis dans le programme et budget pour 2014-15. A cette fin, elle a élaboré un programme de coopération technique sur la formalisation de l'économie informelle appelé FORLAC.
36. Pour réaliser les objectifs de la coopération technique en Amérique latine et aux Caraïbes, il est essentiel de renforcer les bonnes pratiques en matière de gestion, en faisant en sorte que ces projets soient conçus de manière adéquate, qu'ils soient exécutés efficacement, que leurs résultats soient durables et qu'ils fassent l'objet d'une évaluation rigoureuse. Les évaluations de projets menés ces dernières années montrent que l'OIT a réalisé des progrès significatifs dans ces domaines, même si des difficultés demeurent. Un des enseignements tirés est qu'il est essentiel de rappeler l'importance de la participation des mandants à tous les stades des projets, ainsi que de l'intégration dans les stratégies de l'égalité entre les sexes, du dialogue social et des principes et droits fondamentaux au travail.

⁸ Documents GB.313/POL/7 et GB.316/POL/5.

⁹ Document GB.317/PFA/1.

¹⁰ Document GB.306/TC/1.

¹¹ Document GB.316/POL/6.

¹² BIT: *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, Rapport I (A), Conférence internationale du Travail, 102^e session, 2013.

¹³ Selon les indications figurant dans les documents GB.306/TC/2, GB.307/TC/1 et GB.310/TC/1.

Projet de décision

37. *A la lumière de l'analyse de la situation actuelle et de la nécessité de renforcer le programme de coopération technique de l'OIT en Amérique latine et aux Caraïbes, le Conseil d'administration prie le Bureau de mettre au point une stratégie de mobilisation de ressources pour la région, afin de l'examiner dans le cadre de la révision générale de la stratégie de coopération technique de l'OIT à sa 322^e session (octobre 2014).*

Annexe I

Activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires menées en Amérique latine et aux Caraïbes, par pays, 2002-2012 (en milliers de dollars des Etats-Unis, à l'exclusion des dépenses administratives)

Pays ou territoire	Coût total 2002-2012	Nombre de projets en cours *	Budget actuel *
Amérique latine et Caraïbes – Régional	82 155	9	22 540
Pays andins – Sous-régional	2 879		
Iles des Caraïbes – Sous-régional	402	1	61
Amérique centrale – Sous-régional	21 671	5	17 046
Cône Sud – Sous-régional	11 026		
Antigua-et-Barbuda	20		
Argentine	15 721		
Aruba	57		
Bahamas	2		
Barbade	36		
Belize	351		
Bolivie (Etat plurinational de)	5 946	3	528
Brésil	22 636	11	14 137
Iles Vierges britanniques	28		
Chili	2 918	2	979
Colombie	10 314	7	9 659
Costa Rica	6 731	4	3 879
Dominique	21		
République dominicaine	8 134	2	596
Equateur	4 428	3	1 431
El Salvador	13 853	5	13 505
Grenade	34		
Guatemala	3 467	1	434
Guyana	2 291	2	1 516
Haïti	14 542	10	14 941
Honduras	5 786	3	1 420
Jamaïque	1 215	1	1 012
Mexique	5 689	1	4 129
Nicaragua	7 737	2	2 559
Panama	2 581		
Paraguay	2 673	4	1 132
Pérou	2 700	4	1 261
Saint-Kitts-et-Nevis	36		
Sainte-Lucie	101		
Saint-Vincent-et-les Grenadines	42		
Suriname	11		
Trinité-et-Tobago	661		
Uruguay	4 622	2	469
Total pour l'Amérique latine et les Caraïbes	263 515	82	113 235

* Données tirées d'IRIS le 8 août 2013. Les informations pour les pays n'incluent que le budget des projets nationaux, pas celui des activités menées dans le cadre de projets sous-régionaux ou régionaux.

Annexe II

Dépenses engagées pour des activités menées au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires en Amérique latine et aux Caraïbes, par résultat, 2011 et 2012 (en milliers de dollars des Etats-Unis, à l'exclusion des dépenses administratives)

Résultats stratégiques	2011		2012	
	\$	%	\$	%
<i>Objectif stratégique: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents</i>	10 624	36,7	9 079	32,9
1. Promotion de l'emploi: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenu décents	3 784	13,1	4 022	14,6
2. Développement des compétences: Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance	4 718	16,3	2 606	9,4
3. Entreprises durables: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents	2 122	7,3	2 452	8,9
<i>Objectif stratégique: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous</i>	3 190	11,0	1 470	5,3
4. Sécurité sociale: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes	443	1,5	453	1,6
5. Conditions de travail: Les femmes et les hommes bénéficient de conditions de travail meilleures et plus équitables	839	2,9	14	0,1
6. Sécurité et santé au travail: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de conditions de travail plus sûres et plus saines	63	0,2	34	0,1
7. Migration de main-d'œuvre: Un plus grand nombre de travailleurs migrants sont protégés et un plus grand nombre de travailleurs migrants ont accès à l'emploi productif et au travail décent	840	2,9	758	2,7
8. VIH/sida: Le monde du travail réagit de façon efficace à l'épidémie de VIH et de sida	1 005	3,5	210	0,8
<i>Objectif stratégique: Renforcer le tripartisme et le dialogue social</i>	5 851	20,2	6 977	25,3
9. Organisations d'employeurs: Les employeurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives		0,0		0,0
10. Organisations de travailleurs: Les travailleurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	170	0,6	618	2,2
11. Administration et législation du travail: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces	935	3,2	651	2,4
12. Dialogue social et relations professionnelles: Le tripartisme et une gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue social efficace et à de bonnes relations professionnelles	3 839	13,3	3 527	12,8
13. Travail décent dans les secteurs économiques: Une approche sectorielle du travail décent est appliquée	907	3,1	2 181	7,9

Résultats stratégiques	2011		2012	
	\$	%	\$	%
<i>Objectif stratégique: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail</i>	8 478	29,3	9 687	35,1
14. Liberté syndicale et négociation collective: La liberté syndicale et le droit de la négociation collective sont largement connus et exercés	254	0,9	126	0,5
15. Travail forcé: Le travail forcé est aboli	541	1,9	223	0,8
16. Travail des enfants: Le travail des enfants est aboli, la priorité étant donnée à l'éradication de ses pires formes	7 516	26,0	8 333	30,2
17. Discrimination au travail: La discrimination dans l'emploi et la profession est éliminée	72	0,2	272	1,0
18. Normes internationales du travail: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	94	0,3	734	2,7
<i>Cohérence des politiques</i>	799	2,8	364	1,3
19. Intégrer le travail décent: Les Etats Membres placent l'approche intégrée du travail décent au centre de leurs politiques économique et sociale, avec l'appui des principaux organismes des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux	799	2,8	364	1,3
Total	28 942	100	27 578	100